

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 8^e jour du mois de **juillet** de l'an **2024**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, situé au 157, rue Miquelon, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 05 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2024-07-135

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le point 4.1 « Demande de révision de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 5.1 « Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE le point 5.2 « Motion de remerciements à M. Patrick Charland pour ses années d'implication au sein du Service de sécurité incendie » soit ajouté à l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Adoption de l'ordre du jour

1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1. Adoption des comptes à payer – Juin 2024

3.2. Journal de facturation – Juin 2024

3.3. Motion de félicitations à tous les récipiendaires de Méritas de l'École secondaire L'Escale

4. LÉGISLATION

4.1. *Demande de révision de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1. *Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui*
- 5.2. *Motion de remerciements à M. Patrick Charland pour ses années d'implication au sein du Service de sécurité incendie*

6. TRANSPORT ET VOIRIE

- 6.1. Octroi d'un mandat de rechargement du rang 1 et du chemin Miquelon

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 7.1. Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Adhésion 2024-2025

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1. Liste des permis émis du mois de juin 2024
- 8.2. Politique d'aide aux entreprises – Ajustement du versement de l'aide financière prévue à Cultur'Innov

9. LOISIRS ET CULTURE

- 9.1. Table des aînés des Sources – Demande d'appui financier pour le calendrier 2025
- 9.2. Les Arts et la Ville – Adhésion 2024-2025
- 9.3. Action patrimoine – Inscription au colloque annuel
- 9.4. Défi Handicap des Sources – Demande financière été 2024

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11. CORRESPONDANCE

- 11.1. Copie de la correspondance

12. VARIA

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2024-07-136

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Joël Nadeau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Le maire et les membres du conseil répondent aux questions des étudiantes de l'Université de Sherbrooke. Elles collaborent avec la Municipalité et les membres du conseil afin d'améliorer les bonnes pratiques pour favoriser la participation citoyenne et pour dynamiser les séances du conseil municipal.

3 Administration générale et financement

2024-07-137

3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2024

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 25 mai au 5 juillet 2024 au montant de deux cent douze mille quatre cent trente-sept dollars et quatre-vingt-treize cents (212 437,93 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juin 2024

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2024 déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

2024-07-138

3.3 Motion de félicitations à tous les récipiendaires de Méritas de l'École secondaire l'Escale

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources tient un gala Méritas afin de souligner les efforts et la persévérance de nos élèves;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations aux récipiendaires résidants de la Municipalité du canton de Saint-Camille par voie de résolution;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil félicite Adèle Bourque pour le « Prix académique français secondaire 1 » décerné lors du Gala méritas du 6 juin dernier.

QUE le conseil félicite Alizé Lauzière pour les « Prix académiques de français et mathématique secondaire 1 » décernés lors du Gala méritas du 6 juin dernier.

QUE le conseil félicite Manuel Proulx pour les « Prix académiques éducation physique et à la santé et mathématique secondaire 2 » décerné lors du Gala méritas du 6 juin dernier.

QUE le conseil félicite Coralie Charland pour le « Prix académique concentration arts plastiques secondaire 4 » décerné lors du Gala méritas du 6 juin dernier.

QUE le conseil félicite Magalie Bellerose pour le « Prix élève méritante de Saint-Camille », son bénévolat en tant que photographe de l'Escale et son implication au conseil des élèves.

QUE la direction générale transmette une copie de cette résolution à chacun des récipiendaires.

ADOPTÉE

2024-07-139

4.1 Demande de révision de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les municipalités sans districts électoraux ou quartiers sont dans l'obligation de numéroter les postes de conseiller·ères municipaux·ales;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 146 de cette loi, « *Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre du conseil de la municipalité à la fois... »;*

CONSIDÉRANT QUE cette disposition, parce qu'elle oblige les citoyen·nes qui souhaitent se présenter aux élections municipale à choisir un numéro de poste, a pour conséquence, lorsqu'il y a davantage de candidat.e.s que de postes disponibles, d'obliger un·e candidat·e à se présenter contre un·e autre;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation sert rarement une intention de déloger un·e autre candidat·e en particulier et n'est justifiée par aucun avantage démocratique, légal, administratif ou lié au processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut générer des tensions au sein des petites communautés (généralement soumises à cette disposition), freiner conséquemment la motivation de citoyen·nes à présenter leur candidature aux élections municipales et nuire ainsi au renouvellement du conseil municipal et au débat démocratique;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons essentiel que la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités favorise le dynamisme démocratique, la participation citoyenne et la cohésion sociale;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* dans l'intention de supprimer l'obligation, pour un·e candidat·e. aux élections dans les municipalités non divisées en districts ou en quartier, de lier sa candidature à un numéro de poste, en modifiant notamment les articles 46, 146, 157 et 193.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit : au ministère des Affaires municipales, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et au Directeur général des élections du Québec.

D'ENCOURAGER les autres municipalités du Québec à adopter une résolution semblable et de la transmettre au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-140

5.1 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui

CONSIDÉRANT les demandes d'appui reçues par différentes municipalités pour la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec (SQ).

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député de Richmond, M. André Bachand, à la MRC des Sources et aux municipalités de son territoire, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2024-07-141

5.2 Motion de remerciements à M. Patrick Charland pour ses années d'implication au sein du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Charland est employé du Service de sécurité incendie de Saint-Camille depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE M. Charland quittera ses fonctions à la fin du mois de juillet 2024 et que le conseil municipal souhaite remercier M. Charland pour son apport et son implication au sein du service depuis toutes ces années;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les membres du conseil municipal remercient M. Patrick Charland pour son apport et son implication au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Camille.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent bon succès à M. Patrick Charland dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2024-07-142

6.1 Octroi d'un mandat de rechargement pour le rang 1 et du chemin Miquelon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu des travaux de voirie en 2024, notamment du rechargement dans le rang 1 et le chemin Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées à au moins trois (3) fournisseurs pour les travaux de rechargement du rang 1 et du chemin Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont toutes conformes;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité donne le contrat de rechargement du rang 1 et du chemin Miquelon aux Entreprises D.J.R.B. Senc.

QUE le contrat de rechargement soit de quatre-vingt-trois mille huit cent soixante dollars, 83 860 \$ taxes en sus, pour une quantité de gravier de trois mille cinq cents (3 500) tonnes.

QUE les quantités de pierres concassées qui apparaissent dans le devis d'appel d'offres comme quantités nécessaires sont des estimations et la Municipalité ne s'engage à acheter aucune quantité minimale des produits décrits au bordereau de soumission.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2024-07-143

7.1 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie – Adhésion 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son adhésion au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie est un partenaire important dans de nombreux projets de la Municipalité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion 2024-2025 comme GRAND PARTENAIRE au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie au montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les permis délivrés en juin 2024.

2024-07-144

8.2 Politique d'aide aux entreprises – Ajustement du versement de l'aide financière prévue à Cultur'Innov

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un appui financier à Cultur'Innov via la Politique d'aide aux entreprises par la résolution 2021-10-197;

CONSIDÉRANT QU'au terme des travaux d'amélioration du bâtiment, l'aide prévue devait être réévaluée;

CONSIDÉRANT QUE le montant admissible au volet 1 est de dix mille dollars (10 000 \$) et de cinq mille dollars (5 000 \$) pour le volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu dans la résolution 2021-10-197 est de douze mille cinq cents dollars (12 500 \$);

CONSIDÉRANT QUE dix mille dollars (10 000 \$) a déjà été versé pour le volet 1;

CONSIDÉRANT QUE nous devons augmenter de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) l'aide initialement prévue;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil autorise le paiement de cinq mille dollars (5 000 \$) pour le volet 2 de la Politique d'aide aux entreprises à Cultur'Innov.

QUE le fonds de la Politique d'aide aux entreprises soit renfloué de quinze mille dollars (15 000 \$) via les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2024-07-145

9.1 Table des aînés des Sources – Demande d'appui financier pour le calendrier 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Martine Lanctôt

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2025 du répertoire des activités et services offerts aux personnes âgées de la MRC des Sources pour un montant de cent quarante dollars (140 \$).

ADOPTÉE

2024-07-146

9.2 Les Arts et la Ville – Adhésion 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère à l'organisme Les Arts et la Ville annuellement et que notre adhésion doit être renouvelée;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Joël Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité adhère à l'organisme Les Arts et la Ville au coût de cent soixante-quinze dollars (175 \$) pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE

2024-07-147

9.3 Action patrimoine – Inscription au colloque annuel

CONSIDÉRANT QU'Action patrimoine tient son colloque annuel le 10 octobre 2024, ayant pour thématique « Le patrimoine agricole, s'enraciner dans le territoire »;

CONSIDÉRANT QUE la conseillère, Mme Christiane Bonneau, souhaite participer à cet événement;

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise que Mme Bonneau participe au colloque annuel d'Action patrimoine, le 10 octobre prochain, au coût de cent dix dollars (110 \$), taxes en sus.

QUE la Municipalité rembourse à Mme Bonneau les frais inhérents sous preuve de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2024-07-148

9.4 Défi Handicap des Sources – Demande financière été 2024

CONSIDÉRANT la demande de financement de Défi Handicap des Sources pour offrir un camp de jour adapté pour des enfants ayant un handicap physique, intellectuel, TDA-H ou du spectre de l'autisme aux personnes du territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal autorise la demande de financement au coût de sept cent soixante dollars (760 \$).

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question des personnes présentes.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

2024-07-149

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Martine Lanctôt

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire